



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 015/2023
SÉANCE N°01 DU 16 JANVIER 2023

BATEAU VALLIS GUIDONIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT 2023 - AVENANT N° 4 À LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU BATEAU PROMENADE DU 13 JANVIER 2011

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 10 janvier 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (à partir de 17 h 30), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 37), Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 17 h 42), Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 19), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot, Isabelle Eymon, Bruno Flécharde, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl (à partir de 17 h 21), Antoine Caplan (à partir de 17 h 23) et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 55), Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 55), Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 17 h 42).

Était absent ou excusé

Olivier Barré, membre du bureau.

Liste des délibérations affichée le : 20 janvier 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2023

BATEAU VALLIS GUIDONIS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT 2023 – AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU BATEAU PROMENADE DU 13 JANVIER 2011

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 7/2011 du bureau communautaire en date du 10 janvier 2011 approuvant les termes de la convention conclue entre Laval Agglomération et l'Office de Tourisme du Pays de Laval pour l'exploitation du bateau promenade,

Vu la délibération n° 243/2012 du bureau communautaire en date du 5 novembre 2012 approuvant les termes de l'avenant n° 1 portant sur la prise en charge du déficit de l'année 2012,

Vu la délibération n° 267/2012 du bureau communautaire en date du 3 décembre 2012 approuvant les termes de l'avenant n° 2 des articles 4, 9 et 10 liés au montant du loyer à payer,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 150/2021 du bureau communautaire en date du 13 septembre 2021 approuvant les termes de l'avenant n° 3 concernant le versement de la subvention d'équilibre 2020,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que l'Office de Tourisme prend en charge que les dépenses d'exploitation du bateau Vallis Guidonnis,

Considérant la nécessité de procéder à un rajeunissement de l'intérieur du bateau afin que celui-ci soit plus attractif et permettre à l'Office de Tourisme de développer des activités à quai,

Considérant le projet d'avenant n° 4 joint en annexe à la présente délibération,

Après avis favorable de la commission transition économique et enseignement supérieur,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire approuve les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'exploitation du bateau Vallis Guidonis passée avec l'Office de Tourisme de Laval Agglomération.

Article 2

La subvention d'investissement d'un montant de 20 000 € sera versée au vu des factures justificatives.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Patrick Péniguel en sa qualité de président, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Fabien Robin et Bruno Fléhard en leur qualité de membres du conseil d'administration de l'Office de Tourisme, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault